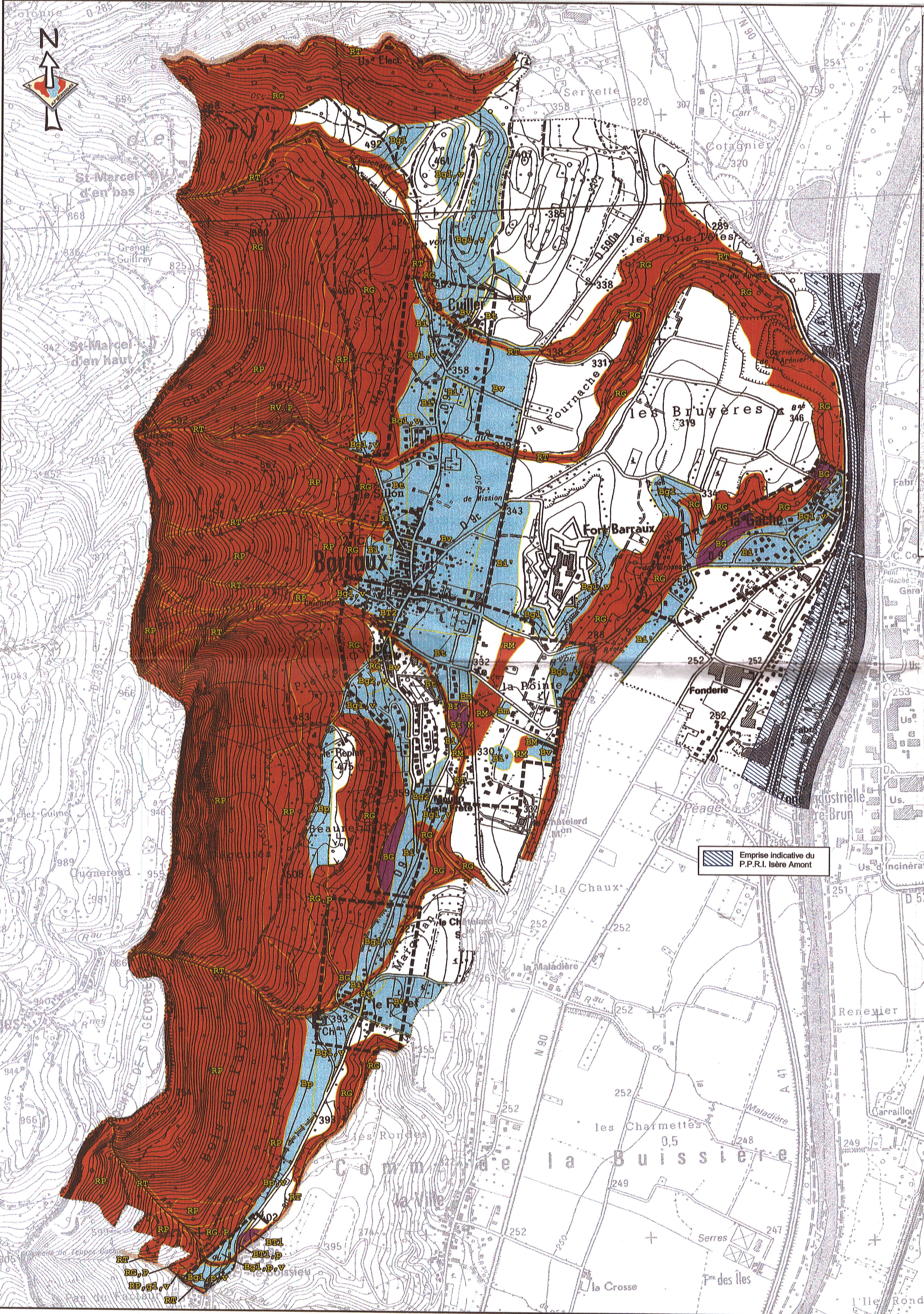






restoration des terrains en montagne
direction départementale de l'agriculture et de la forêt

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'ISÈRE

Direction Départementale
de l'Équipement de l'Isère

Commune de BARRAUX

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

(sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *		Nature du risque **	
	Zones d'interdictions	I', i'	: inondation en pied de versant
	Zones de projet possible sous maîtrise collective	M, m	: marécages
	Zones de contraintes faibles	T, T1, T2, t	: crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
	Zones sans contrainte spécifique	V, v	: ravinements et ruissellements sur versant
		G, g1, g2	: glissements de terrain
		P, p	: chutes de pierres
		f	: suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

..... Limite communale

----- Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5 000

Réalisation : C. Vincent RTM 38 Etabli le : Août 1998

Édition : ALP'GEORISQUES Modifié le : Mai 2007

Echelle : 1/10000

arrêté du 02 AOÛT 2007

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

SCAN EDR © IGN 01
Gilles BARSAUD